Quarante-cinquième année. — N° 3 (EDITION DU SOIR) MERCREDI 3 JANVIER 1900

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Leroux, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Les dernières Audiences de la Haute-Cour

LE JOUR DE L'AN A L'ÉLYSÉE

LA GUERRE : OCCUPATION DE CALENSBERG PAR LES ANGLAIS

Une jeune fille de 14 ans trouvée pendue à Roubaix

LA HAUTE-COUR

Séance du lundi 1er janvier 1899.

LES PLAIDOIRIES

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Défense de M. Guérin

M. Guérin a continué sa défense par une profession de foi républicaine; il a la prétention de l'être, mais il pense qu'il y a République et République, comme il y a fagot et fagot; or il n'aime pas la République actuelle; il en souhaite une autre.

« Quelle République avons-nous combattue ? demande-t-il.

» Il y en a d'espèces diverses.

» Est-ce que vous ne vous combattez pas entre vous ?

» Votre République, ce sont les privilèges de quelques républicains.

» Je ne vous dois pas compte de mes opinions, mais je tiens à vous dire que je n'ai pas fait le procès de la République, mais le procès de certains républicains.

» On nous reproche de n'avoir pas respecté la loi, laquelle ?

» La loi impitoyable pour les faibles, complaisante pour les grands ?

» Il y a une loi que je respecte : la loi humaine; les autres ne valent pas mieux que les hommes qui les font.

Il a pris ensuite la défense de la Ligue antisémite ; elle ne fut pour rien dans la grève des terrassiers, son ambition serait de protéger les ouvriers sans les exploiter, — comme le font les organisateurs de grèves. Elle se mit du côté de l'armée contre ceux qui ont entrepris de la désorganiser, et la manifestation du 18 octobre 1898 n'eut d'autre but que de faire sentir à M. Brisson le mécontentement de la patriotique population parisienne.

Quelques jours plus tard, une autre manifestation répondait aux entreprises des amis du traître.

Son journal l'*Antijuif* s'est fait l'écho de ces sentiments ; depuis quand des articles de presse peuvent-ils passer pour des actes de complot ?

La ligue antisémite a été une protestation et une mesure de défense contre les agissements de la franc-maçonnerie ; au Grand Orient de France, il a opposé le Grand Occident de France. Si la loi avait été égale pour tous, les deux associations auraient été également traitées, mais il n'en fut rien ; tandis que la Ligue antisémite était traduite en police correctionnelle, la Ligue franc-maçonnique se mettait au-dessus des lois, le 18 novembre dernier, [illegible] la nomination du [illegible] au poste de procureur de la République.

La franc-maçonnerie jouit d'immunités légales : pourquoi le Grand-Occident n'aurait-il pas les mêmes, lui qui voudrait former contre-poids à l'influence des juifs allemands, maîtres du Grand Orient ?

Enfin, en terminant, M. Guérin donne à la Haute-Cour un rapide exposé de ses doctrines économiques, qui sont le contraire des théories collectivistes si absurdes et si tyranniques.

Plaidoirie de M. Ménard

Me Ménard n'a guère traité que ce qui sera le hors d'œuvre de sa plaidoirie : il a examiné en détail le casier judiciaire de Guérin et démontré qu'il ne porte qu'une seule condamnation à huit jours de prison, prononcée par le tribunal d'Alger pour un fait dont M. Guérin n'était pas l'auteur ; il a résumé sa lutte contre le syndicat des raffineurs de pétrole et offert aux juges communication du traité signé entre les grands pétroliers pour maintenir les prix élevés.

Les luttes de M. Guérin contre les [illegible] l'ont amené devant la Haute-Cour sous une double accusation : tentative d'assassinat et complot.

L'occasion serait belle de se débarrasser de lui d'un seul coup ; pourquoi donc M. Bernard ne l'a-t-il pas saisie ? Pourquoi admet-il l'existence de circonstances atténuantes ? Pourquoi se contente-t-il de requérir l'envoi de son ennemi au bagne — d'où l'on revient ?

C'est, répond Me Ménard, parce qu'il sait très bien que l'accusation d'assassinat n'est pas prouvée ; elle ne tient pas debout ; il offre une sorte de transaction aux juges ; il sera dispensé par eux de fournir la preuve de la culpabilité de M. Guérin et ils lui accorderont en échange une pénalité modérée.

Mais la Haute-Cour a-t-elle le droit de juger une affaire de droit commun ?

Aucunement, répond Me Ménard ; sa compétence ne dépasse pas les accusations politiques.

Enfin le défenseur de M. Guérin s'est longuement et spirituellement égayé aux dépens du fort Chabrol, de ses grilles et de ses anges Reinach.

Aujourd'hui [illegible], il achèvera sa discussion ; la délibération commencera et l'arrêt sera rendu mercredi 3 janvier quelques heures avant l'expiration des pouvoirs d'un tiers des juges.

Audience du mardi 2 janvier

L'audience est ouverte à midi 10, sous la présidence de M. Fallières. Aux bancs des accusés manquent MM. Buffet et Déroulède.

Suite de la plaidoirie de Me Ménard

La parole est donnée à Me Ménard pour la suite de sa plaidoirie. L'éloquent défenseur de M. Jules Guérin rappelle qu'il a démontré hier à la Haute-Cour qu'elle n'était pas compétente pour statuer sur des délits de droit commun, n'ayant aucun rapport avec l'affaire principale et montre combien misérable était l'accusation d'outrages aux agents. Puis, il aborde les charges relatives à la tentative d'assassinat. (Vif mouvement d'attention).

On vous fait injure, dit-il, en renvoyant Guérin devant vous sur ce chef. Une chambre des mises en accusation aurait déclaré le non-lieu, et devant la Cour d'assises, cela aurait été l'acquittement. Je ne puis pas croire que vous le condamniez. Me Ménard rappelle dans quelles circonstances s'est produite cette prétendue tentative d'assassinat. Il discute les divers témoignages et établit non seulement que M. Guérin ne pouvait avoir l'intention de tuer mais que des témoignages à charge, aussi fantaisistes que ridicules, qui ont été apportés il ne resta qu'une accusation mensongère.

Je pourrais m'arrêter là, dit-il, l'accusation n'ayant apporté aucune démonstration du crime. Je veux moi-même faire la preuve que Guérin a tiré à blanc. Il l'a déclaré avant de tirer à un de ses camarades. Guérin voulait effrayer les agents qui s'opposaient au ravitaillement. On savait qu'il ne voulait pas tirer sur les gardes municipaux ; s'il n'avait pas dit : Gardes, écartez-vous, on aurait pu [illegible] à sa menace.

D'autre part, Guérin voulait faire lâcher prise aux agents qui avaient arrêté le ravitailleur Jourdan [illegible]. Or, le [illegible] blesser Jourdan n'aurait [illegible] été suffisante pour l'empêcher de tirer à balle. [illegible] les témoignages de ceux qui sont venus affirmer [illegible] qu'il a tiré à blanc. C'est [illegible]

[illegible] qu'il avait tiré à blanc [illegible], ajoute-t-il, [illegible] à dit ne se [illegible] le retrouver. Je suis sûr que tous, [illegible]

Où sont donc les victimes de ce prétendu assassinat ? Montrez les (Sensation) ..... les blessés ?

Ils sont de notre côté, ceux qui ont reçu des coups de revolver de la police. Cette démonstration lumineuse, que la prétendue tentative d'assassinat est une invention de la police, produit une grande impression.

(Dépêches par priorité)

Paris, 2 Janvier. — Les débats sont clos à 4 h. moins 05.

La Haute-Cour rentre en chambre du Conseil pour délibérer sur le verdict.

∴

Le délibéré du verdict portera sur plus de 60 questions et nécessitera deux jours de séances secrètes. A moins d'imprévu on peut s'attendre à l'arrêt dans la soirée de mercredi.

LE JOUR DE L'AN

Le 1er janvier à l'Elysée. — Les réceptions officielles. — En province et à l'étranger.

A L'ÉLYSÉE

Paris, 2 janvier. — Les réceptions officielles du 1er janvier ont eu lieu hier avec le cérémonial accoutumé. C'était la première fois que M. Loubet présidait à cette solennité, qui n'a été marquée par aucun incident.

A dix heures, le président de la République a reçu les membres du cabinet qui sont venus lui présenter les compliments d'usage. Ces compliments échangés, les ministres se sont groupés autour de lui, avec le secrétaire général de la présidence, les membres du cabinet civil et les officiers de la maison militaire. Les réceptions ont aussitôt commencé.

A dix heures et demie, M. Fallières a présenté au président de la République les membres du bureau du Sénat et les sénateurs. M. Deschanel lui a succédé et a présenté les membres du bureau de la Chambre des députés.

Puis le chef de l'Etat a quitté l'Elysée à onze heures dans un landau découvert, en compagnie de M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, et du général Bailloud. Derrière le landau présidentiel suivaient, dans d'autres voitures, les ministres et les officiers d'ordonnance du Président.

Un escadron de cuirassiers formait l'escorte.

M. Loubet est allé successivement au Petit-Luxembourg et au Palais-Bourbon, pour rendre au président du Sénat et au président de la Chambre des députés la visite que ceux-ci venaient de lui faire.

A midi, M. Loubet est rentré à l'Elysée, où il a retenu à déjeuner les ministres et le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le gouverneur militaire de Paris.

Les membres de la maison civile et de la maison militaire du Président, MM. Crozier, directeur et Mollard, sous-directeur du Protocole ; le capitaine commandant l'escorte présidentielle et le commandant du poste de l'Elysée assistaient également au déjeuner.

Le repas terminé, les réceptions ont recommencé.

Le président de la République, ayant auprès de lui les cardinaux, les ministres, le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le général gouverneur militaire de Paris, et sa maison militaire et civile, a reçu, dans la galerie des Fêtes, les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires étrangers.

Le doyen du corps diplomatique, Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, s'est avancé vers le chef de l'Etat et a prononcé l'allocution suivante :

Allocution du nonce apostolique

» Monsieur le Président,

» Au nom du corps diplomatique accrédité auprès du Président de la République française, je suis heureux de vous offrir les vœux que nous formons tous pour la prospérité du grand pays dont les destinées vous sont confiées.

» L'année qui commence ne pouvait être signalée dans l'histoire par un événement plus caractéristique et d'une plus haute portée que l'ouverture de la grande Exposition internationale qui se prépare et qui, comme nous l'espérons tous, montrera la France, une fois de plus, dans tout l'éclat de son rôle historique et traditionnel.

» Dans le spectacle grandiose auquel la France nous convie cette année, l'esprit du philosophe ne peut s'empêcher de reconnaître un signe de cette Providence divine qui, singulière par la transcendance de sa nature, se montre universelle par l'étendue de ses bienfaits.

» A l'heure indécise et douteuse qui sépare le crépuscule d'un siècle de l'aube du suivant, il lui a plu à ce Dieu tout-puissant de rappeler aux peuples qu'ils sont frères.

» Si diverses que soient les merveilles que nous allons bientôt voir étaler sous nos yeux, la diversité même n'en fera que mieux ressortir le principal objet, qui est d'améliorer les conditions de la vie humaine. Et, qu'est-ce que cet empressement de l'humanité vers la civilisation et vers la lumière, sinon le symbole ou l'imparfaite image de ses aspirations vers l'unité dans les sphères plus élevées de la vie intellectuelle et morale ?

» Représentant du Vicaire de Jésus-Christ auprès de vous, je ne songe pas sans une émotion profonde que la même année qui verra célébrer à Paris les merveilles de l'industrie humaine, verra aussi, monsieur le Président, célébrer à Rome l'universelle effusion de la miséricorde céleste sur ses créatures.

» Et puisque ainsi c'est Dieu lui-même qui semble avoir voulu établir cet accord ou synchronisme providentiel entre les destinées de son Eglise et celles de la France, il me sera permis de ne rien souhaiter de plus glorieux à votre grand et noble pays, qui dans le [illegible] de sa [illegible] et de son [illegible], que de continuer longtemps, de continuer toujours à marcher à la tête de la civilisation chrétienne. La prospérité de la France importe également à la paix du monde et à la gloire de l'Eglise de Dieu.

» C'est pourquoi, en mon nom et au nom de mes illustres collègues représentant ici les souverains et chefs d'Etat du monde entier, je suis particulièrement heureux, monsieur le président, d'invoquer la bénédiction d'en haut sur l'Exposition de 1900, d'offrir à Votre Excellence nos vœux les plus ardents pour la prospérité de sa personne et des siens, et d'être auprès de vous l'interprète des souhaits que nous formons tous pour la grandeur, pour la prospérité et pour la gloire de la France. »

Réponse du Président de la République

Le Président de la République a répondu :

« Je suis très touché, personnellement, et très reconnaissant pour la France des vœux que Votre Excellence vient de formuler avec tant d'élévation.

» Les sentiments que vous venez d'exprimer correspondent à ceux qui ont guidé le gouvernement de la République quand il a convié toutes les nations à célébrer à Paris l'essor incessant du génie humain.

» C'est par des concours pareils à celui qui s'ouvrira dans quelques mois que se mesurent les étapes successives du progrès. Nous avons pensé que, dans l'instant solennel où apparaît l'aube d'un siècle nouveau, il convenait que les hommes prissent conscience, dans une constatation qui les réconforte, les rassérène et les stimule, des résultats admirables de l'ensemble de leur effort.

» De la manifestation grandiose du développement des sciences, des arts et de l'industrie, du spectacle qui se déroulera aux yeux sur les deux rives de la Seine, se dégagera pour tous cette idée que désormais la grandeur et la puissance s'acquerront surtout par l'émulation pacifique des travailleurs.

» L'accueil fait à l'invitation de la République française, témoigne suffisamment que notre initiative répondait aux aspirations et à l'espoir de tous.

» Je suis heureux de pouvoir en adresser mes sincères remerciements aux représentants des souverains et chefs d'Etat qui ont bien voulu se joindre à vous aujourd'hui et dont vous avez si éloquemment traduit les vœux collectifs.

» Ce sera pour mon pays la plus glorieuse récompense de l'hospitalité qu'il lui a plu d'offrir aux nations, que d'avoir contribué, pour une part considérable, à cette œuvre de concorde dont les peuples du monde entier attendent la consécration. »

Le corps diplomatique s'étant retiré, le président de la République s'est rendu dans le salon des Tapisseries où se trouvaient réunies les députations des corps de l'Etat, du clergé et des administrations publiques.

Le cardinal Richard, archevêque de Paris, qui était venu la veille au soir saluer le président de la République et Mme Emile Loubet, n'accompagnait pas la députation du clergé de Paris.

La réception des députations de l'armée a clos la journée à trois heures.

EN PROVINCE. — A L'ETRANGER

En province et à l'étranger, les réceptions officielles se sont passées en toute tranquillité.

A Tunis, le nombre croissant des Français habitant la ville ne permet plus de réception en masse dans les salons trop étroits de la résidence et M. Millet a adopté l'usage suivi dans toutes les préfectures de France, de recevoir non plus toute la colonie à la fois, mais successivement les corps élus et les délégations des sociétés libres.

Les réceptions avaient commencé par les visites du prince Mohammed-Bey représentant son père, et du général Du Boys de la Bégassière.

A Alger, le gouverneur général a reçu les autorités civiles et militaires au Palais d'Hiver, puis il a regagné en voiture, escorté d'un peloton de chasseurs, sa villa d'El-Biar, sans incident.

A Rome, le drapeau tricolore a flotté sur le palais des deux ambassades. Au palais Farnèse, M. Barrère a rappelé que l'année qui a pris fin marquera dans l'histoire des relations des deux peuples par la contribution précieuse qu'elle a apportée au maintien de la paix. A l'ambassade du Vatican, le cardinal de curie Mathieu a présenté à M. Nisard les représentants des différentes communautés religieuses.

A Bruxelles, M. Gérard, ministre de France, a reçu collectivement des délégations fort nombreuses, notamment de la Chambre de commerce, conduite par son président, M. [illegible], et des trois sociétés de bienfaisance de France.

LA GUERRE

Dans le Sud de l'Afrique

Les états de service du président Krüger

Ils ne sont pas banals. A dix ans, c'est-à-dire en 1835, il faisait partie de l'exode de la colonie du Cap vers le Nord, qui devait donner naissance au Transvaal. Il était déjà comme un homme. A quatorze ans, à la suite d'une rude campagne contre les Matabélés, dont il tua un grand nombre, il fut des « vrais guerriers devant le Seigneur ».

Il entra dans les grades. A [illegible] ans, il [illegible] correct, chargé de la défense d'un district. C'est ainsi que, l'année suivante, il vint assiéger Durban à la tête de six cents hommes.

Depuis, sa vie a été lutte continuelle contre l'Angleterre. En 1879, il fut l'un des triumvirs nommés contre la domination anglaise. On sait que la révolution aboutit au triomphe de Majuba-Hill et à l'indépendance de la République Sud-Africaine (1881).

C'est de cette nouvelle République, ou de cette République restaurée, qu'il fut nommé président. C'est en cette qualité qu'il fit, en Europe, la visite dont on se souvient encore.

Une imprimerie à la guerre

Le principal journal de la République du Transvaal, le *Volksstem*, se rédige et s'imprime en ce moment au milieu du camp des Boërs.

Le rédacteur en chef, M. Engelenburg, ses collaborateurs et ses typos, ayant, en effet, été tous mobilisés, ont installé leur imprimerie dans une voiture et [illegible] leur journal avec la même régularité que par le passé.

LES OPÉRATIONS DU GÉNÉRAL FRENCH DANS LE SUD

Les Anglais auraient remporté un succès. — Attaques de nuit des Boërs de Colenso. — On bombarde toujours. — Une action décisive imminente

En dehors des petits engagements sans importance sur la marche des opérations, le télégraphe nous apporte trois faits importants.

Le long de la Tugela, les Boërs changent leurs positions, afin de mieux parer, sans doute, à l'attaque du général Buller, qui va suivre l'arrivée des renforts. La gauche de l'armée républicaine serait momentanément dégarnie, ce qui impliquerait un mouvement vers l'est, dans la direction de Weenen.

Mafeking tient toujours, et le colonel Baden-Powell est obligé de rendre hommage à la chevalerie du général Kronje. Il vient en effet d'envoyer au chef [illegible] une lettre de remerciements pour l'assistance [illegible] aux ambulances anglaises, lors d'une récente sortie [illegible] les assiégés.

Pendant ce temps, le bombardement de Ladysmith continue. Un obus serait tombé au milieu d'un groupe d'officiers, à l'heure du repas, et aurait blessé [illegible] lieutenants.

La droite de la colonne du général French [illegible] de 2,000 Boers à Doskraal, tandis que [illegible] Colesberg. Un engagement serait imminent. [illegible] de plus en plus fréquents. [illegible] les territoires occupés par les armées [illegible] French.

Après un instant d'accalmie, nous devons donc nous attendre, d'ici à peu de jours, et même avant l'arrivée du maréchal Roberts, à une reprise active d'hostilités.

OCCUPATION DE COLENSBERG par les Anglais

Londres, 1er janvier. — Hier soir, toute la cavalerie, l'artillerie et l'infanterie anglaises — cette dernière était dans des prolonges pour augmenter la mobilité générale de la marche en avant — se mirent en route pour exécuter une marche de nuit. Il s'agissait de tourner l'aile droite des Boërs.

Cette opération réussit brillamment. L'infanterie et les batteries de campagne anglaises dessinèrent une attaque de front. Pendant ce temps, la cavalerie et l'artillerie légère tournaient l'aile droite des Boërs. Ceux-ci, tout à fait surpris et voyant leurs lignes de retraite menacées, s'enfuirent en désordre vers l'est, laissant Colesberg aux mains des Anglais.

Londres, 1er janvier. — Les journaux publient la dépêche suivante, de Naauwpoort, 30 décembre :

« Après leur mouvement en arrière d'Arundel sur Colesberg, les Boërs ont été poursuivis par les troupes du général French.

» Aujourd'hui, au point du jour, un détachement de cavalerie et d'artillerie montée a suivi la route prise par les Boërs et est entré en contact avec eux à une petite distance de Colesberg.

» Leurs positions ont été bombardées avec beaucoup d'effet pendant quelque temps.

» Les Boërs n'ont pas répondu. »

A Modder-River

Modder-River, 1er janvier, 3 h. 5, soir. — Tous les jours, à l'aube, nous échangeons quelques obus avec l'ennemi. Ce matin malgré la fête du jour de l'an, les Boërs ont lancé de leurs retranchements deux ou trois projectiles.

Volontaires de la Cité

Londres, 1er janvier. — Aujourd'hui, à 11 heures, a eu lieu à Guildhall, par un temps de brouillard très sombre, la cérémonie du serment des 500 premiers volontaires de la cité de Londres.

Une foule considérable encombrait les abords ; la circulation [illegible] l'enthousiasme était très vif ; on agitait chapeaux et mouchoirs.

L'INVASION DE LA COLONIE DU CAP

Londres, 2 janvier. — Le correspondant du *Daily Mail* à [illegible] de Colesberg télégraphiant le 1er janvier, [illegible] remporté par le général French et la prise de Colesberg.

Les Anglais avaient occupé Rensburg et avaient pris contact avec les Boërs, n'ayant qu'un seul homme légèrement blessé. [illegible] dimanche après-midi, une forte colonne de cavalerie et d'infanterie avec dix canons, commandée par le général French, partait de Rensburg et, faisant un détour, allait occuper les hauteurs à trois milles de Colesberg, où les Boërs étaient en force, leurs positions s'étendant sur un espace de six milles autour de la ville.

Au lever du jour, l'artillerie anglaise a commencé l'attaque. Les Boërs quoique surpris ont riposté vigoureusement. Le duel d'artillerie a duré deux heures. Les Boërs ont [illegible] un canon Hotchkiss que les Anglais ont pris, mais ils ont emmené les autres canons.

En se retirant ils ont lancé, sans effet utile, quelques obus sur la cavalerie anglaise.

Les Boërs paraissaient battre en retraite vers le nord ; les [illegible] anglais leur ont fait beaucoup de mal. Les Anglais occupent Colesberg. Ils ont pris aux Boers beaucoup de wagons contenant une quantité de provisions. Les pertes anglaises sont légères. On pense que les Boers se retireront à [illegible] où qu'ils traverseront la rivière à [illegible] où le pont est encore intact.

LE CONSEIL DES MINISTRES AJOURNÉ

Paris, 2 janvier. — Les ministres n'ont pas tenu ce matin leur conseil [illegible] ; ils se réuniront jeudi à l'Elysée [illegible] M. Loubet.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Ardèche. — Circonscription de Tournon

Tournon, 1er janvier. — [illegible] a eu lieu le scrutin [illegible] en remplacement de M. [illegible] par suite de sa [illegible] Paris.

[illegible] 9,460 voix
[illegible] 8,112 voix

[illegible]

MM. [illegible] 6,868 voix
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Académie [illegible]

[illegible]

[illegible] un Empereur et trois Républiques

[illegible]

TENTATIVE D'ASSASSINAT

A L'ÉCOLE DE SAUMUR

Saumur, 2 janvier. — Une tentative d'assassinat a été commise, hier soir, à l'Ecole de cavalerie.

A dix heures, Mme veuve Sorin, gérante de la cantine, renvoyait les soldats qui se trouvaient dans son établissement. Elle n'aperçut pas un nommé Jouguet, qui s'était caché, et elle sortit pour fermer les volets. Lorsqu'elle rentra dans la cantine, Jouguet ferma la porte à l'intérieur et se jeta sur elle, la lardant de vingt-trois coups de couteau.

Un soldat qui se trouvait alors près de la cantine, entendit des cris et courut chercher la garde qui arriva aussitôt. Jouguet fut arrêté au moment où il tentait de s'échapper.

La malheureuse cantinière a été transportée à l'hôpital dans un état alarmant ; mais on espère néanmoins la sauver, malgré les horribles blessures dont elle est couverte.

Le vol paraît être le mobile du crime.

Jouguet était soldat ouvrier cordonnier à l'Ecole de cavalerie.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

Dans le bassin de la Loire. — Les mineurs. — La question de l'arbitrage

St-Etienne, 2 janvier. — La question de l'arbitrage n'a pas l'air de marcher à grands pas et l'entente n'est pas encore faite. En effet, les grévistes, en grand nombre, disent qu'il n'y a rien d'engagé de sérieux et les Compagnies font certaines réserves.

Un grand nombre de grévistes disent qu'au sujet des heures de descente et de remonte ils ne feront pas de concessions.

Dans la soirée d'hier, vers cinq heures, après une entrevue avec M. Jaurès, le comité fédéral des mineurs a adressé au préfet le compromis signalé déjà, signé de M. Cotte, secrétaire général de la fédération.

Une seule addition y a été faite : « Le ou les arbitres auront à s'occuper des heures de la remonte. »

Un refus. — Situation grave

En dernière heure, on nous annonce de Saint-Etienne que les directeurs ont remis leur réponse au préfet de la Loire. Ils déclarent, ainsi que nous le faisions prévoir d'autre part, qu'ils n'acceptent l'arbitrage que sur la question de salaire et qu'ils le repoussent au sujet des heures de remonte.

La situation est donc grave, car les mineurs grévistes sont surexcités et on craint des troubles pour aujourd'hui.

NOUVELLES LOCALES

ROUBAIX

Le premier de l'an. — La journée du 1er janvier à Roubaix a été ce que sont ordinairement tous les premiers de l'an.

Sous un ciel brumeux, à travers une pluie fine et pataugeant dans une boue noirâtre, parents et amis sont allés se présenter réciproquement des vœux pour 1900. L'animation est demeurée très grande jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Une jeune fille de quatorze ans trouvée pendue rue de Béthune. — Depuis quelques mois, une fillette de quatorze ans, Madeleine Callens, était au service de M. Jules Deperchin, monteur de chaînes, rue de Béthune.

Lundi matin à onze heures M. Deperchin était sorti pour faire quelques courses, laissant à la charge de la jeune bonne ses deux enfants âgés de deux et quatre ans. Que s'est-il passé pendant son absence ? Il est impossible jusqu'à présent de le savoir. En effet M. Deperchin n'est rentré que dans la soirée vers dix heures et demie et s'étant assuré que ses enfants étaient couchés il crut également que la petite bonne était elle aussi dans sa chambre.

Quelle ne fut pas sa surprise quand mardi matin vers sept heures il aperçut en se rendant dans la cour de son habitation le corps de Madeleine Callens se balançant dans le vide, pendu à un clou de la muraille à l'aide d'un essuie-mains.

Son premier soin fut de détacher la malheureuse enfant qui avait cessé de vivre. Le corps était déjà rigide ; la mort semblait remonter à plusieurs heures.

M. Lecomte, commissaire de police, informé, arriva aussitôt sur les lieux pour procéder à une enquête.

Les enfants interrogés déclarent que dans l'après-midi de lundi Madeleine Callens jouant avec eux avait à plusieurs reprises mis l'essuie-mains autour du cou.

On suppose que c'est en voulant faire un simulacre de pendaison, que Madeleine Callens a trouvé la mort. Dimanche, la pauvre enfant avait écrit à ses parents, qui habitent le hameau de la Croix-Rouge, à Dottignies, une lettre dans laquelle elle leur présentait ses souhaits de bonne année.

Cet événement a causé dans le quartier une profonde émotion.

L'identité du noyé du quai de Dunkerque reconnue. — Dans notre numéro de lundi matin nous avons annoncé qu'un noyé avait été retiré du canal au quai de Dunkerque. Le cadavre avait été transporté à la morgue de l'Hotel-Dieu, où il a été reconnu par un membre de sa famille.

Le malheureux était un trieur de déchets s'appelant Antoine Tourné, âgé de quarante ans. Il habitait en garni rue de l'Epeule, 42. Sa disparition date du 28 novembre dernier.

Extradition. — En vertu d'un mandat d'extradition délivré par l'autorité belge, la police de sûreté a procédé, lundi soir, rue de l'Alma, à l'arrestation d'un charretier, Gustave Carrette.

Cet individu, qui est âgé de 47 ans, a été écroué au poste de police du 1er arrondissement, en attendant d'être remis entre les mains de la justice de son pays.

TOURCOING

Le premier de l'an. — Les vieilles coutumes restent toujours en honneur à Tourcoing. C'est ainsi que dans la nuit de dimanche à lundi, un peu après minuit, l'ouverture de l'année nouvelle a été saluée par de nombreux coups de feu. Dans beaucoup de familles aussi l'usage est resté de présenter dès minuit ses souhaits pour l'année qui commence. Aussi, dès les premières heures de lundi a commencé l'animation qui n'a cessé pendant toute la journée de ce premier janvier.

Les grèves. — Aucun changement ne s'était produit, mardi matin, dans l'état des grèves tel que nous l'avions constaté samedi soir.

Dans la matinée de mardi les grévistes se sont livrés à leurs manifestations habituelles dans la rue. Ils sont passés, à plusieurs reprises, devant nos bureaux en chantant le traditionnel « A bas Reboux [illegible] ne voyons vraiment pas en quoi ces manif[illegible] n'ont rien à voir avec les grèves, peu[illegible] affaires des ouvriers.

Le Journal de Rou[baix]
tous les jours, deux éditi[ons]
Une édition du m[atin]
pages dans la semain[e]
pages le dimanche;
Une édition du soir à [illegible]
pages.